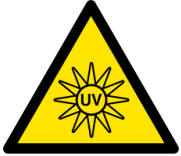


Les appareils à rayonnement ultraviolet

Les transilluminateurs et les lampes UV sont des sources intenses de rayonnement UV qui peuvent causer de sérieux dommages aux yeux et à la peau.

DANGERS

En l'absence de protection, le rayonnement UV peut :



- Causer une inflammation de la cornée (troubles de la vision) lors d'une exposition courte et aigue;
- Causer certains types de cataractes lors d'exposition répétée;
- Entraîner des rougeurs de la peau semblables à un coup de soleil lors d'une exposition aigue;
- Accélérer le vieillissement de la peau ou le développement de cancer de la peau en cas d'exposition répétée.

SOURCE DE RAYONS UV À L'UQTR – Le transilluminateur à UV

MESURES DE PRÉVENTION

1) Limiter l'exposition aux UV par des moyens de contrôle

- Choisir un équipement d'imagerie avec un cabinet lorsque possible;
- Placer l'appareil émettant des rayons UV dans un endroit peu passant;
- Utiliser un rideau ou des panneaux rigides autour d'un transilluminateur pour éliminer les rayons UV sur les côtés;
- Utiliser l'écran protecteur fourni par le fabricant.



L'utilisateur DOIT s'assurer que l'écran protecteur est en bon état (exempt d'éraflure ou de fissure) et DOIT l'abaisser pour se protéger.

2) Affichage du danger

Chaque équipement émettant un rayonnement UV doit porter cet avertissement pour aviser les usagers du danger. Contacter gmd@uqtr.ca pour obtenir l'affichage pour vos équipements.



3) Port des équipements de protection individuelle (ÉPIs) en tout temps

Tous les occupants dans la pièce où il y a un rayonnement UV doivent porter:



1. **Visière anti-UV** pour protéger les yeux et la peau du visage et du cou (pour la personne qui est à proximité de l'appareil UV pour une manipulation).
Lunettes de sécurité pour tous les autres occupants.



2. **Sarrau** et **gants longs** pour protéger la peau.

SOURCE DE RAYONS UV À L'UQTR – Lampe UV dans une enceinte de sécurité biologique

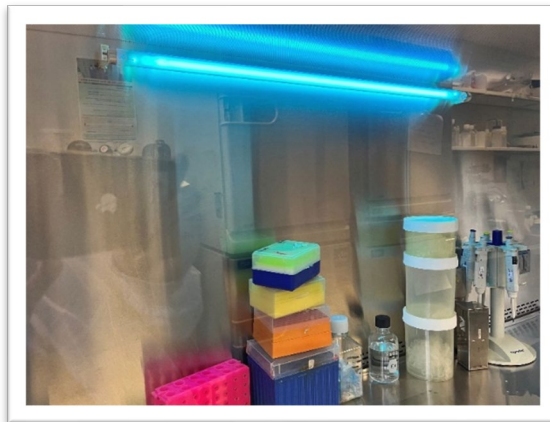
MESURES DE PRÉVENTION

1) Limiter l'exposition aux UV par des moyens de contrôle

Étant donné leur faible pouvoir de pénétration, les risques pour la santé et la difficulté de vérifier leur efficacité à l'œil nu, il est

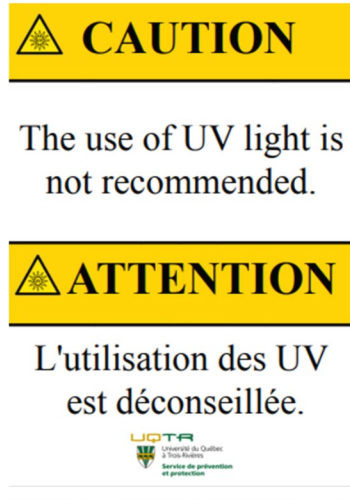
DÉCONSEILLÉ

d'utiliser une lampe germicide par rayonnement ultraviolet dans une enceinte de sécurité biologique.



2) Affichage du danger

Chaque enceinte de sécurité biologique doit porter cet avertissement pour aviser les usagers du danger. Contacter gmd@uqtr.ca pour obtenir l'affichage pour vos équipements.



EN RÉSUMÉ

- NE JAMAIS utiliser un transilluminateur sans écran
- TOUJOURS utiliser un écran en bon état, le remplacer s'il est abîmé
- TOUJOURS porter les EPIs: porter une visière/ des lunettes de sécurité, gants, sarrau
- TOUJOURS réduire au maximum son délai d'exposition aux UV
- TOUJOURS rapporter une situation dangereuse à votre supérieur immédiat
- TOUJOURS déclarer un accident ou un incident remplissant le formulaire au : www.uqtr.ca/formulaireaccident

EN CAS D'EXPOSITION ACCIDENTELLE

Si les **yeux** ont été surexposés à des rayons UV :

- Placer une compresse stérile sur les yeux;
- Consulter immédiatement un médecin.

⚠ Les effets néfastes des rayons UV (douleur aux yeux, larmoiement, démangeaison, vision trouble) peuvent survenir parfois quelques heures après l'exposition.

Si la **peau** a été surexposée à des rayons UV :

- Appliquer une compresse d'eau fraîche sur la partie sensible.

⚠ Une surexposition de la peau aux rayons UV peut causer une rougeur sur la peau, similaire à un coup de soleil.

DANGER POUR LA VIE
(911) 911

POUR ASSISTANCE IMMÉDIATE
Service de prévention et protection
Composez le **5050**
ou le **819 376-5050**

CAPSULE SANTÉ SÉCURITÉ

Mise à jour : Août 2023